

PLAN D'AMÉNAGEMENT Feuille info thématique n° 1



Infrastructures et cours d'eau

La majorité des ponts ne sera pas modifiée

Plus d'une centaine de ponts et passerelles franchissent le Rhône. Certains de ces ouvrages peuvent engendrer des débordements ou des embâcles. Ils constituent donc une source de danger supplémentaire. Pour permettre la mise en œuvre des mesures de sécurisation du Rhône, un quart de ces ouvrages seront reconstruits ou feront à terme l'objet d'adaptations importantes. Ces travaux seront financés par le projet Rhône, à l'exception de plus-values éventuelles (rénovation ou amélioration de l'ouvrage). 15% d'entre eux seront conservés grâce à des adaptations mineures, tandis que la majorité ne nécessitera aucune modification due à la 3^e correction du Rhône.



Albert Fournier

Chef du service des routes et des cours d'eau

«Le développement des voies d'accès fut l'œuvre majeure du 20^e siècle pour le Valais. Après les intempéries 2000, l'ère de la sécurisation durable des cours d'eau a commencé. La correction du Rhône en sera l'œuvre marquante.»



Eric Roux

Président de la fédération des communes valaisannes

«Protéger la population tout en conservant au maximum les terres agricoles»

La 3^e correction compatible avec les grands projets d'infrastructures

La nouvelle emprise du Rhône nécessitera la modification du tracé de quelques routes, comme c'est le cas dans les mesures prioritaires actuellement à l'étude. Toutefois, le projet n'entre en conflit ni avec les lignes ferroviaires, ni avec l'autoroute A9, qu'elle soit construite ou au stade de projet. Ces grandes infrastructures seront au contraire intégrées, dans la mesure du possible, comme élément contribuant à la stabilité de la digue du fleuve ou à la protection de la plaine. Le projet de la nouvelle route H144 dans le Chablais est aussi pleinement compatible avec les aménagements prévus.

Toutes les infrastructures de la plaine bénéficieront d'une protection contre les crues du Rhône nettement supérieure à celle d'aujourd'hui. L'autoroute, voie de communication principale de la plaine, fait l'objet d'une attention particulière. Une voie de communication (life-line: réseau d'intervention d'urgence) est définie et protégée contre les crues extrêmes.

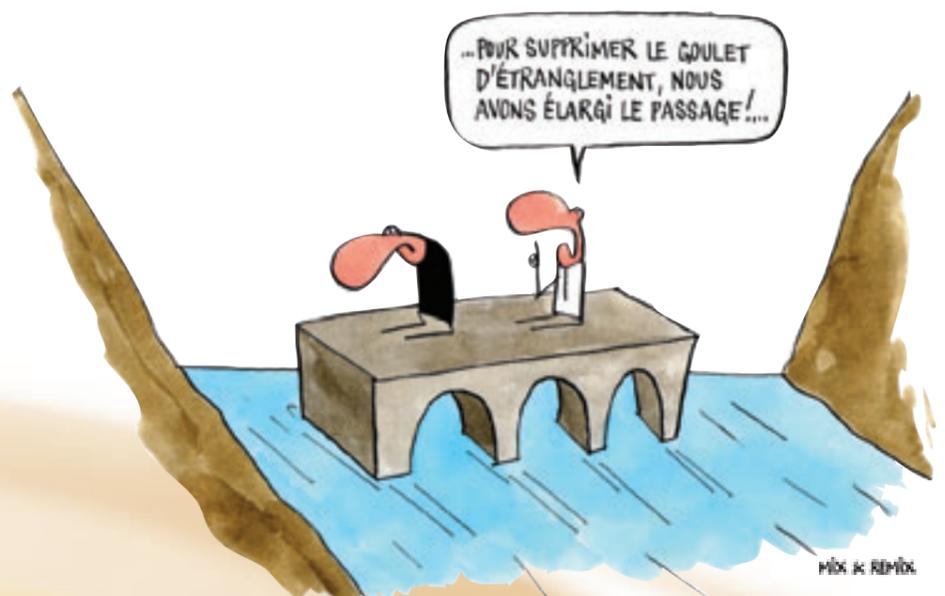
La piste cyclable n° 1 (Gletsch – Léman) longe le Rhône sur une majeure partie de son tracé. C'est donc aussi l'occasion, souvent, d'améliorer, d'adapter ou de compléter ce réseau de mobilité douce.

Des infrastructures à prendre en compte au cas par cas

Plusieurs équipements, services et infrastructures (gazoduc, oléoduc, lignes électriques), sont actuellement implantés dans les berges ou aux abords immédiats du Rhône.

Certains objets sensibles, comme par exemple le gazoduc, devront être traités de manière spécifique lorsqu'ils sont concernés par les nouveaux aménagements projetés. Les études de détail permettront de développer et d'évaluer les solutions les mieux adaptées.

Une démarche semblable sera également adoptée pour les éléments du patrimoine tels que bâtiments et chemins historiques ou encore vestiges archéologiques.



PLAN D'AMÉNAGEMENT
Feuille info thématique n° 1



Infrastructures et cours d'eau

Une coordination importante avec l'aménagement des affluents

Le fleuve et ses affluents sont intimement liés car le Rhône reste, malgré sa position surélevée par rapport à la plaine, le lieu naturel d'évacuation des eaux de surface du canton. La coordination du projet d'aménagement du Rhône avec les affluents a donc fait l'objet d'une attention constante. Des fiches descriptives des principaux projets d'aménagement des affluents et de la coordination avec le Rhône ont été établies. Les éléments généraux sont repris ci-après.

UNE POLITIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CRUES COMMUNE

Bien que le Rhône appartienne au canton et les affluents et canaux aux communes, tous font l'objet d'une politique globale de

protection contre les crues issue de directives fédérales. Les canaux et les affluents feront l'objet d'un plan sectoriel coordonné avec le Plan sectoriel de la 3^e correction du Rhône (PS-R3), conformément à la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau. D'une manière générale, les objectifs de protection devraient être semblables et la gestion des risques résiduels cohérente. Cependant, ces objectifs peuvent parfois être supérieurs pour le Rhône. En effet, ce dernier présente la particularité de concerner toute la plaine valaisanne: en cas de crue, les infrastructures de base risquent d'être touchées sur d'immenses surfaces, avec des conséquences amplifiées par cette échelle. Le Rhône répond aussi à une logique topographique plus large, avec la mise en place de corridors de gestion des risques résiduels sur de longues distances.

UNE SOLUTION POUR LE RHÔNE BÉNÉFIQUE AUX AFFLUENTS

La solution retenue pour l'aménagement du Rhône, à savoir une combinaison d'élargissements et abaissements du fond, permet une diminution de la hauteur d'eau du fleuve. Cela favorise le fonctionnement hydraulique (niveau d'eau et charriage) des affluents, en particulier des canaux. Sur certains secteurs, le PA-R3 apporte la solution à des problèmes chroniques d'inondations ou de refoulement de canaux. C'est le cas du Galdi, du Vissigen ou du Leytron-Saillon-Fully.

L'aménagement des affluents, sur leur partie influencée par le Rhône, est assurée par la 3^e correction. Il se fait en coordination avec les études et les projets en cours (gestion des crues, revitalisation, etc.). Cette carte présente les principales modifications des affluents en lien avec l'aménagement du Rhône.



Planification des travaux

Les déficits de sécurité sont très importants, tant pour le Rhône que pour les affluents. Il est donc indispensable de mener en parallèle ces travaux.

La coordination des travaux sur les affluents et les synergies possibles ont été intégrées dans la définition des priorités du PA-R3. Cela permet de réaliser simultanément les travaux sur les deux objets pour améliorer globalement et conjointement la sécurité des secteurs les plus menacés.

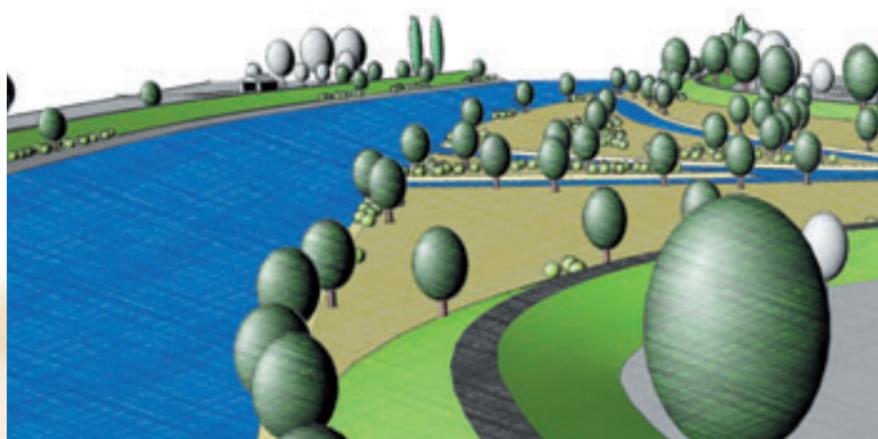
Les priorités de réalisation ont été coordonnées, mais les synergies sont limitées: l'importance des sites prioritaires pour le Rhône demande, pour ces seuls objets, plus de 15 ans de travaux et cela sur un grand linéaire pour être efficaces.

Des crédits spéciaux cantonaux et fédéraux devront être libérés pour le Rhône afin de ne pas préteriter l'avancement des travaux sur les affluents.

Plan d'intervention d'urgence commun

Les affluents et le Rhône satisfont à une philosophie commune d'intervention d'urgence et de gestion de crise qui intègre notamment un système de suivi de l'évolution de la situation sur le terrain.

Le projet MINERVE, développé essentiellement pour le Rhône, propose une gestion optimisée des barrages en cas de crue aussi efficace pour les grands affluents.



Exemple d'une confluence intégrée dans un élargissement ponctuel du Rhône.